

## Premier Bilan des affectations des fonctionnaires stagiaires 2016

Ce sont donc 1093 fonctionnaires stagiaires qui ont été affectés le 8 juillet 2016, chiffre duquel il faut retirer 135 stagiaires agrégés (déjà enseignants d'EPS).

En 2014, les affectations avaient été très compliquées faute d'anticipation de la réforme, en 2015 et 2016 grâce à l'intervention des syndicats de la FSU (SNEP/SNES/SNUEP FSU), le ministère a facilité et revu certaines procédures d'affectation (transmission des pièces) et barèmes.

En 2015, d'autres problèmes émergent, induits par la réforme de la formation. Les universités aménagent des parcours pour ceux qui auraient échoué au concours en 2014 : parcours adapté M1 ou alors M2 en 2 ans. Ces parcours, qui se justifient, n'avaient pas été anticipés par le ministère, et de nombreux étudiants de ces parcours lauréats du CAPEPS 2015 s'étaient retrouvés affectés hors de leur académie. Ainsi alors que le ministère veut privilégier la continuité de la formation en maintenant les m1 en académie, il avait considéré ces cas d'étudiants comme mineurs et avait déclaré que les cas seraient étudiés au cas par cas.

En 2016 ces situations perdurent, nous avons réussi au cours des 3 dernières années à faire avancer certains points, ainsi pour 2016 les lauréats master 1 d'Ile de France, qui bénéficient seulement d'un maintien régional, ont vu leur situation familiale prise en compte, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Quoiqu'il arrive, les problèmes que peuvent rencontrer les stagiaires sur leur première affectation sont dus :

- à leur utilisation comme moyen d'enseignement
- au manque de supports anticipés dans chaque académie par les recteurs

Le SNEP FSU demande

- que les stagiaires ne soient plus considérés comme moyen d'enseignement
- a demandé que les stagiaires bénéficiant d'un parcours aménagé puissent rester en académie
- insiste pour que chaque lauréat puisse recevoir suite à sa connexion sur SIAL un récapitulatif de situation qui permettrait de diminuer les surprises
- un groupe de travail permettant la vérification et l'amélioration des affectations des stagiaires
- une affectation en Ile De France comme dans les autres académies pour les masters 1

Les changements de résidence administrative pour les stagiaires comme pour les néo titulaires sont souvent difficiles c'est une rupture avec le milieu familial, mais la question financière est autrement plus importante. Les frais engagés pour un déménagement, un salaire de début de carrière égal à 1350 euros soit 1,1 fois le SMIC n'aident pas à une bonne entrée dans le métier. Il est temps que ces questions de salaire soient étudiées par le ministère.

Coralie BENECH